

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Nº P19-0033383

Optique 41115 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 05351

Société :

RAM

Retraite

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Bennani Othmane

Date de naissance :

19/02/1955

Adresse :

6 Rue Azzouz Palmier
CASABLANCA

Tél. :

066 1324611 Total des frais engagés 162,60 x 6 = 976,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR BERRADA Mohammed Hakim
Néphrologue
Avenue Bouchaib Belbssir Lotissement
kamal 2 bloc A N°1 Settat
Tel: 05 23 40 08 38 / Fax: 05 23 40 08 23

Date de consultation : 11/09/2020

Nom et prénom du malade : Mr BENNANI OTHMANE Age: 66 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : HTA Essential

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

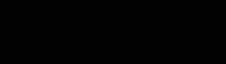
Fait à : CASABLANCA

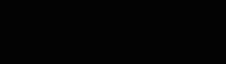
Le : 11/09/2020

Signature de l'adhérent(e) :









RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/09/2020	65		250,00	Dr BERRADA Mohammed Hakim Néphrologue Avenue Bouchaib Belssir Lotissement 232 bloc A N°1 Settat Tel: 05.23.40.08.23 Fax: 05.23.40.08.23

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacien Chraïbi Khalil Directeur en Pharmacie Rodin el Mohamad Abdou 10, rue de la Palmer - Casablanca 1022251451 02073421	09/03/2023	975,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

O.D.F
PROTHESES DENTAISES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Ancien interne des hôpitaux de Marseille (France)
Spécialiste diplômé des techniques d'épuration extra-rénale à l'université de Strasbourg

Settat, le 11/09/2020 في السطات، في

H. BENNANI othmane

1) Nelilet 82

14/5

162.60 X6

975.60

Denier Maintenant 06 mai

Pharmacie du CEDRE
CHRAÏBI Khalil
Docteur en Pharmacie
Angle Rues Rodin et Mohamed Abdou
Quartier Palmier - Casablanca
Tél: 0522 25 14 67
INPE: 092017342

Dr BERRADA Mohammed Hakim
Néphrologue
Avenue Bouchaib Belbssir lotissement
kamal 2 bloc A N°1 Settat

Tél: 05 23 40 08 38 | Fax: 05 23 40 08 23

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 162DH60

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 162DH60

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 162DH60

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 162DH60

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 162DH60

* VIGNETTE

NEBILET® 5mg

28 comprimés O

PPV 162DH60

valable 3 mois

Le 11.09.2020

DECLARATION DE MALADIE CHRONIQUE

(À adresser au médecin conseil de la MUPRAS sous pli confidentiel)

Je soussigné : Dr BERRADA Mohammed Hakim

Certifie que Mlle, Mme, M. : BENNANI OTMANE

Présente HTA Erentille

Nécessitant un traitement d'une durée de : à vie

Dont ci-joint ordonnance :

(à défaut noter le traitement prescrit) Néfrolet Syg : 1415

site : www.mupras.com // mail : pec@mupras.com // tel : 0522-20-45-45 ou 0522-22-78-15 / fax : 0522-22-78-18
Adresse : Center d'affaire Allal Ben Abdellah. 49, Angle Rue Allal Ben Abdellah et Rue Mohammed Fakir
6ème Etage. Casablanca

Dr BERRADA Mohammed Hakim
Néphrologue
Avenue Boushaïb Belpsaïr Lotissement
kamal 2 bloc A N°1 Séttat
Tel:05.23.40.08.38 / Fax:05.23.40.08.23